

Le P'tit Mot de BeST

Bazoches-et-Saint-Thibaut

N°5 Mai 2024

Mairie :

2 Place Charles Houssel
Tél. : 03 23 54 84 24 (répondeur)
mairiebazoches.v@orange.fr
www.bazoches-sur-vesle.fr

Secrétariat de Mairie :

Lundi : 10 h 30 -11 h 30
Mardi et Jeudi : 18 h15 -19 h 15
Mercredi : 9 h30 -10 h 30
En dehors de ces horaires, prendre rdv.

Maire : DROUET Christian

Maire délégué et Premier Adjoint : MERCIER Sébastien

Deuxième Adjoint : VERBESTEL Sylvie

Numéros d'urgence :

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Pharmacie de permanence : 3237

Bonjour à tous,

"Que d'eau, que d'eau !" nous aurait rappelé Mr Mac-Mahon, c'est du moins ce qu'il aurait dit en voyant les inondations de Toulouse.

Cette eau en abondance, certes nécessaire mais pénible quant à la quantité, ne doit pas éroder notre bonne humeur et notre humour.

Bien sûr nous pouvons toujours râler, ne sommes nous pas de bons gaulois , et nous attrister devant nos jardins, nos trottoirs, nos bas-côtés de route et nos espaces publics envahis par les herbes folles que nous qualifions parfois de 'mauvaises'.

Pluie, soleil....., voilà une sympathique combinaison pour que ces plantes soient encouragées dans leur croissances. Heureusement, malgré la difficulté, Mr Pascal veille au grain.

Ne nous laissons pas envahir par la grisaille du temps et de cette période qui ne nous permet pas d'envisager un avenir serein.

Pour ce qui est de la lutte contre cette morosité, les associations de notre village se mettent en 4 pour vous apporter des espaces de rencontre, de partage, de créativité, de challenge. Si vous voulez y participer "Rentrez en contact avec elles !", les membres de ces associations seront heureux de vous recevoir, de vous renseigner et de vous apporter un peu de 'chaleur amicale'.

Ce P'tit Mot de BeST vous donne un aperçu des activités proposées : " Prenez notes des calendriers !", mais aussi des travaux qui vont être effectués au sein de notre village et autres informations.

Je vous rappelle que la mairie est prête à vous recevoir pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous pour tous dossiers, sujets ou tous projets.

Nous vous souhaitons un bon temps d'été que nous espérons "'ensoleillé"'.

Pour l'équipe municipale,
Le maire, **C.DROUET**



L'association Bazanime organise le dimanche 2 juin son 2^{ème} BABY-BROC (jouets et vêtements) sur la place du village de 7h à 17h.

2€ le mètre sans réservation (tables et chaises non fournies)

Petite restauration sur place

Renseignements à bazanime@hotmail.com

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes de 2024 auront lieu du 6 au 9 juin 2024. Trente sept listes ont été déposées. Les vingt-sept États membres voteront afin d'élire les députés au sein du Parlement européen pour un mandat de cinq ans. Elles sont les premières organisées depuis le départ du Royaume-Uni le 31 janvier 2020.

C'est un moment qui nous permet à tous de **décider collectivement** de l'avenir de l'Union européenne. Voter est toujours important, que ce soit au niveau local, national ou européen. Il s'agit d'une excellente occasion de donner votre avis sur les sujets qui vous intéressent.

DIMANCHE 9 JUIN 2024
SALLE POLYVALENTE
DE 8H à 18H

FÊTE COMMUNALE

La commune accueillera la fête cette année le week-end des
15 et 16 juin 2024

Tremplines, saut à l'élastique, structure gonflable, manège, crève-ballons, casino, confiserie.....

Retour sur La Fête Du Court Métrage !

Je tiens déjà à remercier les présents lors de cet événement qui a eu lieu dans notre village le 22 mars dernier !! Merci à vous d'avoir été un si bon public !

Ce programme mis en place par la commune en partenariat avec la CCVA n'a malheureusement pas suscité beaucoup d'intérêt malgré la communication effectuée autour de cet événement.

Qu'à cela ne tienne !! Nous espérons que le public sera au rendez vous l'année prochaine !!

Dans la continuité de ce partenariat, la commune s'est engagée à recevoir le "Court chez l'habitant" !

Une projection de courts-métrages choisis sera projetée en juin chez un habitant du village avec la présence sur place d'un des réalisateurs qui répondra à toutes vos questions. Débat qui sera suivi par une petite collation offerte par votre commune !

Restez près de votre boîte aux lettres !

SV



L'Association Familles Rurales LES MARMOTS vous informe :

Le mercredi après-midi, des activités sont mises en place par nos animatrices BAFA. Ce jour-là, l'accueil est **ouvert À TOUS LES ENFANTS** de 3 à 11 ans **Y COMPRIS HORS VILLAGE** (à partir de 12h avec repas ou 14h sans repas*à préciser lors de l'inscription).

Association déclarée ALSH, "Label plans mercredis ".

*Modalités d'Inscription et tarifs auprès de Sylvie, directrice, par mail : lesmarmots02@gmail.com

L'association s'agrandit ! Nous vous annonçons la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à compter de la rentrée 2025. Quelques ateliers et/ou rencontres auront déjà lieu cette année.

Nous recherchons activement des bénévoles qui veulent s'investir pour nous suivre tout au long de l'année et participer aux événements qui auront lieu ! Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous laisser un petit message ou venez vous présenter directement à nous ! 😊

Best Gaming

Petite association qui monte ! Best Gaming (fléchettes entre autres activités) vous accueille les mercredis soirs à la salle polyvalente de 18h à 21h pour un moment de détente et de bonne humeur ! Venez vous renseigner sur place pour plus de renseignements. Ouverts à tous joueurs de plus de 16 ans !

Les amis de la pétanque

Entraînements réguliers tous les mardis et vendredis après-midi sur le terrain au centre du village ! N'hésitez pas à venir vous renseigner sur place !

« Ma sécurité », l'application mobile pour faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police

Le ministère de l'Intérieur lance de nouveaux outils numériques.

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est désormais disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, **à toute heure de la journée.**

Sur cette application, il est désormais possible de retrouver :

- les services de pré-plaintes et de signalements en ligne ;

- l'accès aux plateformes de formalités administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de *deal* lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

L'application « Ma sécurité » est là pour **apporter des réponses concrètes, faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police et donner aux Français la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour d'eux.**

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>

« Et si on en parlait.... »

Vous avez un sujet qui vous tient à cœur (actualité, passion.....) ?

Nous vous invitons à le partager lors d'une rencontre tous les vendredi soir à 18h à compter du 30 mai pour venir en parler dans la salle de réunion de la mairie sur quelques sujets que ce soit, de manière informelle et conviviale.

La première rencontre sera pour aborder les thématiques proposées.

Aide à la Dénomination des Voies

Le 8 février 2022, le Parlement a voté la loi 3DS – différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification. L'objectif ? Faire en sorte que les communes mettent à jour leurs adressages afin de :

- FAVORISER la sécurité des citoyens ;
- RENFORCER l'attractivité du territoire
- AMELIORER l'accessibilité aux différents services aux citoyens (livraisons, accès des secours, installation de la fibre, etc)
- OPTIMISER les politiques publiques.

Votre mairie a passé un contrat avec La Poste pour nous aider et nous conseiller dans ce projet d'adressage.

Une envie de balade ?

Mont-Notre-Dame organise un Marché campagnard tous les 2^{èmes} vendredis de chaque mois de 17h30 à 19h30 Place de la République.

Marché campagnard, artisanal et local.

Les marchés du matin autour de nous : Braine le vendredi, Fismes le samedi, Vailly le dimanche

Pour avoir plus d'informations sur les événements et activités qui se déroulent autour de vous, nous vous invitons à contacter les offices de tourisme des alentours.

Voici les coordonnées de ceux de Soissons et Fismes :

Soissons 03.23.53.17.37

Fismes 03.26.77.45.00

Voirie.....

Pour faire suite à la réunion publique du 11 septembre 2023, la commission de voirie a pu travailler sur des projets de rénovation de nos routes communales ainsi que sur la sécurité de nos rues.

- Quelques rues dégradées vont être restaurées à l'aide d'un procédé de projeté par la société DTP2I. Les travaux débuteront en juin sur une durée de 2 jours.
 - **Les rues concernées sont :**
 - Rue du Mont Plaisir
 - Rue Saints Rufin et Valère
 - Place Madame Moreau
 - Rue des Chantraines
- Une restauration totale d'autres routes de la commune est prévue.

Comme vous avez pu le remarquer par vous-même, nous avons des inondations régulières à certains endroits bien précis et pour que cette restauration puisse se faire correctement, nous sommes dans l'obligation de faire une étude hydraulique des sols afin de nous aider à comprendre d'où viennent ces inondations. Les travaux ne pourront être mis en œuvre qu'après avoir reçu le diagnostic final de cette étude. Notre objectif est que ces routes soient restaurées pour fin 2025.

Sylvie VERBESTEL
Adjointe

Point d'information sur l'EAU de Saint-Thibaut :

La fusion de nos deux communes a permis aux habitants de Saint-Thibaut de rejoindre de droit le Syndicat des Eaux de Fismes.

Dès lors, un chantier d'importance s'est imposé avec le projet de notre raccordement au réseau de distribution d'eau de Bazoches-sur-Vesles.

À la suite de la concertation des divers acteurs locaux (Maires, Syndicats des Eaux, ARS, SUEZ) par des réunions régulières, l'étude de mise en œuvre imposée avec l'aide l'état*, est actée pour cette année 2024 par un vote au Syndicat des eaux.

Donc concrètement, les services techniques devront réaliser une étude en 2024 et commencer les travaux en 2025.

Cela devrait garantir une eau moins impactée par les nitrates, bien que conforme aux normes de distribution et de consommation, et, surtout une pression de distribution plus adéquate.

J'espère également que, grâce au nouveau contrat avec Suez Marne, nous aurons moins de problèmes d'odeurs ou de teneurs en « chlore », point de réclamation récurrent et justifié de nos abonnés.

En tout cas, la nouvelle équipe de SUEZ est à notre écoute et a déjà réalisé des travaux sur notre réseau : canalisations changées à la sortie des sources, nouveau compteur à la sortie du château-d'eau...

J'en profite aussi pour rassurer sur la qualité de l'eau distribuée : les normes pour la distribution sont toujours respectées. Les analyses, effectuées régulièrement, sont affichées en Mairie.

Les conclusions sanitaires sont que « **cette eau est propre à la consommation humaine** »

À aucun moment, la distribution de bouteilles d'eau ne nous a été imposée voire mieux, demandée, par l'Agence Régionale de Santé.

Donc, faites attention aux réseaux sociaux qui parfois colportent des propos à la limite de la diffamation, comme j'ai pu en lire dernièrement, qui peuvent apporter un trouble à l'ordre public pour nos habitants. J'invite leur auteur à venir me rencontrer pour en discuter et démontrer à quel point notre Mairie est engagée sur le sujet.

*Pour mémoire, le Syndicat des Eaux de Fismes avait été mis en demeure par l'ARS, à la suite de mes nombreux courriers dénonçant la qualité de distribution de notre réseau d'eau potable sur Saint-Thibaut.

Sébastien MERCIER
Maire Délégué

Éoliennes :

Même si le vent tourne actuellement dans les objectifs des Énergies Renouvelables, le vent n'est pas tombé pour autant, et les promoteurs de l'éolien sont toujours là à saisir la moindre occasion. Pour mémoire, notre commune de Bazoches-et-Saint-Thibaut a voté un arrêté contre l'implantation sur notre territoire et dans notre champ de vision. En cela, elle fut précurseur pour garantir un espace de respiration sur notre département et ne pas défigurer nos paysages.

Nous restons vigilants par notre participation à diverses réunions menées par les associations locales et nationales.

L'enjeu reste l'aménagement de notre territoire dans les respects de l'avis majoritaires des habitants de notre territoire.

SM

Commémoration du 14 Juillet !

Réservez votre soirée du Samedi 13 Juillet !

Comme tous les ans, la commune vous proposera de venir partager ce moment festif autour d'un repas convivial qui sera suivi d'une marche aux lampions jusqu'au city pour admirer le feu d'artifice qui y sera tiré.

Un flyer avec réservation sera distribué, n'oubliez pas de retourner en mairie le coupon-réponse qui y sera joint !

INFOS DIVERSES

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (Réservée exclusivement aux habitants de la commune)

Modalités de location pour le week-end :

Tarif : 120€ + chèque caution 1000€ + attestation assurance responsabilité civile + règlement consommation électrique.

- Appeler la mairie (03.23.54.84.24) ou passer lors d'une permanence (voir horaire ci-dessus) pour convenir d'une date et réserver

- Il vous sera demandé de compléter une convention de mise à disposition.

Collecte des poubelles :

Dans la nuit du jeudi au vendredi, les sortir avant 22 h 00

Rappel pour les bacs ménagers : ne sont plus collectés,

-Les bacs non pucés

-Les bacs avec contenu non conforme

-Les déchets présentés en sacs ou en vrac sur le côté des bacs.

Les bacs pucés doivent être présentés couvercle fermé sans surplus.

« -Il est à noter que sur plusieurs contrôles, des erreurs au niveau du tri ont été relevées, un compte rendu nous est adressé par le service concerné. »

Bacs de tri ordures ménagères

Dans le cas de vente de votre maison, vous devez prévenir la CCVA un mois avant votre départ. Pour cela vous trouverez toutes les informations sur le site de la CCVA :

20 ter rue du Bois Morin

BP 6

02370 PRESLES ET BOVES

Tel: 03 23 54 05 81

Fax: 03 23 54 52 70

E-mail: contact01@cc-valdeaisne.fr

Site web: www.ccc-valdeaisne.fr

Les nouveaux arrivants dans la commune doivent également contacter ce service pour récupérer leurs bacs de collectes.

Compost : le tri des biodéchets est devenu obligatoire en France à partir du 1er janvier. La loi de 2020 visant à lutter contre le gaspillage alimentaire impose à chaque ménage de s'équiper d'une solution de compostage depuis le 1er janvier 2024.

A ce titre, la CCVA peut vous fournir des composteurs en kit :

- Visseries et outils nécessaires au montage fournis.

- Prix : **20€**

Se renseigner des modalités au : 03 23 54 52 79

[La benne rue des Grands Jardins est dédiée AU VERRE !!](#)

Le dépôt sauvage d'ordures ménagères est amendable !

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « climat et résilience » a créé au sein du code de l'environnement un nouvel article L. 231-2 qui réprime le dépôt ou l'abandon illégal de déchets.

Merci de respecter cet endroit.

Défibrillateur :



En cas d'urgence, un défibrillateur est installé à l'extérieur de la salle polyvalente, sur la gauche de l'entrée.

ANIMAUX

Suite à plusieurs plaintes d'habitants, nous tenons à rappeler que :

>> Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En effet, l'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'amende -135€-

Il vous est demandé également de faire attention à la divagation de vos animaux (Chiens, chats.....) ! Les habitants n'ont pas à subir les inconvénients liés à ce comportement.

Voisinage :

Article 20 de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage bruyant ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Trottoirs :

-Les trottoirs sont **interdits à la circulation de tous véhicules** (y compris les deux-roues et, depuis 2019 les engins de déplacement individuels).

-Le nettoyage (notamment le désherbage.....) doit être effectué par le propriétaire (ou le locataire le cas échéant) du logement qui donne sur la portion de trottoir concernée.

TÉMOIGNAGE D'AUTREFOIS :

Un texte déniché par Monsieur Luc BOQUET sur un moment de notre histoire locale rapportée en témoignage par l'institutrice de Bazoches en 1920 :

d. - Le parler local n'a subi aucun changement.

Mot d'enfant : En juin 1918, pendant l'occupation allemande, quelques gamins jouent aux soldats. Ses officiers allemands, non loin d'eux, semblent s'intéresser à leur jeu. - Tout à coup, l'un d'eux s'adressant au chef de la petite troupe lui dit : « Eh ! qui sera le vainqueur ? » Robert Quentin (7 ans $\frac{1}{2}$) lui répond vivement : « Oh ! c'est le français. »

Bazoches 26 Mai 1920
L'Institutrice
de Bazoches

Mot d'enfant : en juin 1918, pendant l'occupation allemande, quelques gamins jouent aux soldats. Les officiers allemands, non loin d'eux, semblent s'intéresser à leur jeu. Tout à coup, l'un d'eux s'adressant au chef de la petite troupe lui dit : « eh ! qui sera la vainqueur ? » Robert Quentin (7 ans $\frac{1}{2}$) lui répond vivement « Oh ! c'est le français »

Nos P'tits jeux

Enfants

Mots cachés :
les bons petits plats



f	o	t	p	x	n	g
f	s	m	a	f	é	o
o	u	f	e	v	u	u
n	k	é	l	q	i	l
d	w	d	l	o	n	a
u	l	u	a	j	é	s
e	a	m	s	r	u	h

paella - mafé - goulash - fondue

Rébus Citation : (expert)



SUDOKU

Difficile

			7	5	1	4	9	6
				9				
9		6		4				
1	2					5	7	
				7	5		2	8
	5		2		4			
	9						8	
	6		5	2		3		9
4					9		5	1

Facile

1	8		3			4	2	9
	6		5		4		7	
3	7		8			5		1
		1		7	6			4
	4	9		3			5	7
8				4		6		
7			4				9	
2	1	8	6		3			
	9					8	3	

Facile

			4	7	3		5	
	2		8		1		4	
	4		9		6	8	7	
				8				
	6	2		3	4	5	9	8
5			2				6	4
	1						2	7
	8	7			2	9		
2	5	4	1				8	3

Solutions dans notre prochain numéro !

Recette facile

Tarte fine aux courgettes, asperges et chèvre

INFOS PRATIQUES

- Pour 4 personnes – préparation 10 min – cuisson 30 min – facile – coût abordable

• **INGRÉDIENTS :**

- 1 rouleau de pâte feuilletée de 320g
- 2 courgettes coupées en très fines rondelles
- 200 g d'asperges parées 1/2 c. à s. d'huile d'olive Le zeste de 1 citron
- 1 poignée d'aneth frais grossièrement haché
- 2 c. à s. de crème fraîche
- 100 g de fromage de chèvre (avec la croûte) finement coupé
- 1/2 c. à c. de sel
- Poivre noir fraîchement moulu

Pour accompagner :

- Tomates cerises rôties ou assaisonnées, salade verte.....

LA PRÉPARATION DE LA RECETTE

Préchauffez le four à 180 °C.

Mélangez les courgettes et les asperges dans un saladier, avec l'huile, le sel, le zeste de citron, le poivre noir et l'aneth. Déroulez la pâte feuilletée sur une plaque de four chemisée de papier cuisson. Etalez la crème fraîche en laissant une bordure de pâte de 2,5 cm sur les côtés. Disposez sur la crème les rondelles de courgettes comme des écailles de poisson, de manière qu'elles se chevauchent un peu. Puis répartissez les tranches de chèvre sur le tout, et terminez par les asperges.

Enfournez pour 30 min. Servez chaud, avec une salade ou des tomates préparées.

Solution Sudoku de notre N°4 Le petit mot de BeST

2	3	1	4	7	9	6	8	5
8	9	5	1	6	2	7	3	4
4	6	7	5	3	8	2	1	9
6	5	2	8	9	1	4	7	3
9	4	3	7	2	6	8	5	1
1	7	8	3	4	5	9	2	6
5	1	9	6	8	7	3	4	2
3	8	6	2	5	4	1	9	7
7	2	4	9	1	3	5	6	8

9	6	2	3	7	8	4	1	5
1	8	5	4	2	9	7	6	3
3	7	4	5	6	1	9	2	8
4	9	6	8	3	2	1	5	7
2	1	8	7	4	5	3	9	6
7	5	3	1	9	6	2	8	4
6	4	9	2	5	7	8	3	1
5	3	1	9	8	4	6	7	2
8	2	7	6	1	3	5	4	9

ENTREPRISES DE NOTRE COMMUNE

Olivier LEGRAmS

Peinture-Plaquiste
Rue du Champ des Louis
Tél : 06 74 12 18 95

Angélique Demarly

Conseillère en immobilier BSK immobilier
Tél. : 06 14 75 67 50
ademarly@bskimmobilier.com

FISMES MAINTENANCE (RGE)

Tous travaux (Electricité, etc.)

7, Route Nationale
Tél. : 03 23 53 80 28
Tél. : 06 80 64 35 00

Néottie Boyer Sophrologie

4, rue Marie Curie
Facebook et Instagram @neottie.sophrologue
Tél. : 07 82 87 92 33
Mail contact@neottie.fr
Site internet www.neottie.fr

Cabinet d'Assurances Sébastien Mercier

Agent général d'assurances AXA-AGIPI
Orias n° 22000851
19 rue Victorine
Tél. : 06 45 69 52 64

Verger La cueillette du Mont Plaisir

N31
Tél : 06 74 08 97 17 ou 06 85 43 15 43

Jean-Marc COUTURIER

Tous travaux intérieur / extérieur
10, rue du Champ des Louis
Tél : 03 23 73 43 10 – 06 84 39 12 29
couturier.jean-marc@orange.fr

Isabelle OGET

Qi-Gong/Shiatsu Relax
3, rue du Mont-Plaisir
Tél : 07.82.22.46.84

BAZOCHES TATTOO CLUB

Salon privé de tatouages

4 rue Marie Curie
Tél : 07 60 37 60 19 sur RDV
Facebook/Instagram #TONTONTATTOO

Moïse Lobleau

Services Funéraires
4, rue Victorine
Tél. : 06 45 86 12 19

Lagache Bénédicte

Kids'Anim
Activités récréatives et de loisirs
14, rue Victorine
Tél. : 06 74 65 82 11

Si d'autres entreprises du village veulent se faire connaître, nous les invitons à contacter la Mairie de Bazoches-et-Saint-Thibaut.